

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, MERCREDI LE 13 JUILLET 2022 À 19 HEURES.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

M. Dave Plourde	Maire d'Albanel
M. André Guy	Maire de Dolbeau-Mistassini
M. Rémi Rousseau	Représ. de Dolbeau-Mistassini
M. Vincent Beckert	Maire de Girardville
M. Daniel Boisclair	Maire de Normandin
M <sup>me</sup> Rita Delaunière	Mairesse de Notre-Dame-de-Lorette
M <sup>me</sup> Guylaine Proulx	Mairesse de Pérignonka
M. René St-Pierre	Maire de St-Augustin
M <sup>me</sup> Martine Verville	Mairesse de St-Edmond-les-Plaines
M. Gilles Dufour	Maire de St-Eugène-d'Argentenay
M <sup>me</sup> Denise Lamontagne	Mairesse de Ste-Jeanne d'Arc
M. Mario Biron	Maire de St-Stanislas
M <sup>me</sup> Sylvie Coulombe	Mairesse de St-Thomas-Didyme

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LUC SIMARD, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M <sup>me</sup> Marie-Claude Fortin	Directrice générale et greffière-trésorière
M. Christian Bouchard	Greffier-trésorier adjoint
M <sup>me</sup> Sophie Grégoire-Tremblay	Coordonnatrice au développement
M. Tim St-Pierre	Coordonnateur à l'administration

---

195-07-22

**Adoption du rapport d'activités 2020 dans le cadre de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2**

CONSIDÉRANT QUE l'article 40 de l'Entente relative au *Fonds régions et ruralité (FRR)* - volet 2 intitulée *< Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC >* prévoit que la MRC de Maria-Chapdelaine doit adopter le rapport d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020 conformément aux exigences de l'annexe B de ladite Entente;

CONSIDÉRANT la fiche technique n° 0716 déposée à la présente réunion;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Dave Plourde,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine approuve le rapport d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020, lequel rapport fait état de l'utilisation des sommes en provenance du Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 et des résultats atteints; et,

QUE ledit rapport soit déposé sur le site Internet de la MRC de Maria-Chapdelaine et également de le transmettre au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)*.

ADOPTÉE EN DATE DU 13 JUILLET 2022

(SIGNÉ) LUC SIMARD, PRÉFET

(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT